



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 077-217701226-20221006-2022_246C-AR

DECISION n° 2022 / 246 C

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU THEATRE ET DE L'ARENE DE LA COUPOLE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART A TITRE GRACIEUX

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

CONSIDERANT La convention 2021/2022 étant arrivée à échéance et la nécessité de passer une nouvelle convention, le théâtre et l'Arène de la Coupole appartenant à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud qui le met à disposition de la commune de Combs-la-Ville et que dans le cadre de ses activités, le conservatoire de Gand Paris Sud souhaitent occuper ponctuellement le Théâtre ou l'Arène gérés par la commune.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit ponctuelle du Théâtre et de l'Arène avec l'Agglomération Grand Paris Sud sise 500 Place des Champs Elysées, 91054 Evry, pour la période **du 09 octobre 2022 au 10 juillet 2023.**

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de Seine et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le

06 octobre 2022

**Le Maire
Guy GEOFFROY**

